



## PROCÉDURE CIVILE

# La réforme de la procédure d'appel

## Comprendre et maîtriser la procédure d'appel

### Objectif

La procédure d'appel, souvent réformée depuis le décret Magendie du 9 décembre 2009, a fait l'objet d'un nouveau remaniement par le décret du 29 décembre 2023, en vigueur pour les déclarations d'appel introduites à compter du 1er septembre 2024. Ce décret apporte des modifications concernant l'acte introductif, les conclusions, les délais - notamment pour la procédure à bref délai, ou encore sur l'office du conseiller de la mise en état. Il convient d'ailleurs de mettre cette réforme en perspective avec le décret Magicobus du 3 juillet 2024, qui limite les appels immédiats à l'encontre des ordonnances du juge de la mise en état. L'objectif de cette formation de 6 heures est de vous permettre de maîtriser parfaitement ces nouveautés de la procédure d'appel.

### Thèmes abordés

Maîtriser tous les aspects de la procédure d'appel ; savoir rédiger une déclaration d'appel ; identifier les pièges à éviter dans ses conclusions ; connaître les spécificités de la procédure avec mise en état ; connaître les spécificités de la procédure à bref délai ; distinguer les différents types de sanctions (nullité, confirmation, absence d'effet dévolutif) ; savoir effectuer une régularisation ; identifier l'appel total ou général.

### Programme détaillé

#### Partie 1 : Savoir rédiger l'acte de saisine

- Savoir rédiger une déclaration d'appel : en cas de représentation obligatoire, sans représentation obligatoire
- Savoir rédiger une requête conjointe
- Identifier les sanctions applicables
- Savoir effectuer une régularisation

#### Partie 2 : Identifier les pièges dans les conclusions

- Savoir rédiger et structurer les conclusions
- Identifier les sanctions applicables
- Savoir effectuer une régularisation
- Maîtriser les délais
- Identifier les cas de force majeure

#### Partie 3 : Connaître la procédure avec mise en état

- Identifier le rôle du CME
- Identifier les fins de non-recevoir : relevant de la compétence du CME, relevant de la formation collégiale
- Maîtriser la procédure de déféré

#### Partie 4 : Connaître la procédure à bref délai

- Maîtriser l'avis de fixation
- Maîtriser les délais
- Identifier les sanctions applicables

#### Partie 5 : Maîtriser le décret Magicobus

- Identifier les appels immédiats des ordonnances JME



Formation animée par

**Kevin  
Castanier**

Maître de conférences  
Université de Rouen Normandie

Tarif : 430 €



Période  
Du 22 mai 2025  
au 31 mai 2026



Durée  
6 heures de formation



Public  
Avocats, Juristes



Niveau 2  
Intermédiaire :  
approfondissement  
des connaissances  
et des pratiques



Formation  
E-learning

**Qualiopi**

processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la ou des catégories  
d'actions suivantes :  
Actions de formation





PROCÉDURE CIVILE

# La réforme de la procédure d'appel

## Comprendre et maîtriser la procédure d'appel

### Prérequis

Avoir une expérience professionnelle ou des connaissances théoriques dans le thème abordé par la formation.

### Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 6 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

### Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo
- Quiz permettant d'évaluer les progrès (15% du temps de formation environ)
- Dernière mise à jour : 22 mai 2025

### Modalités d'évaluation

Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz.
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

### Contact et assistance

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dacruz@pro-barreau.com

### Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothee Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothee.lavalle@pre-barreau.com  
Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



Formation animée par

**Kevin  
Castanier**

Maître de conférences  
Université de Rouen Normandie

**Tarif : 430 €**



Période  
Du 22 mai 2025  
au 31 mai 2026



Durée  
6 heures de formation



Public  
Avocats, Juristes



Niveau 2  
Intermédiaire :  
approfondissement  
des connaissances  
et des pratiques



Formation  
E-learning

**Qualiopi**

processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la ou des catégories  
d'actions suivantes :  
Actions de formation





PROCÉDURE CIVILE

# La réforme de la procédure d'appel

## Comprendre et maîtriser la procédure d'appel

### BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :  
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle  
75006 Paris

par fax :  
01 72 34 92 58

par e-mail :  
e-learning@pro-barreau.com

#### PERSONNE PARTICIPANTE

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

#### RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Ville

Tarif : **430€ TTC**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur [www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com) ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

#### Conditions générales de participation

##### Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

##### Documents contractuels

À réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la for-

mation, une attestation de formation est adressée au client.

##### Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

##### Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

##### Rétractation

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance. Il peut exercer son droit de rétractation en complétant un formulaire téléchargeable sur notre site internet

[www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com) ou toute autre déclaration de rétractation et en l'adressant par courrier à Pro-Barreau, 3 rue de Nesle 75006 Paris ou par mail à l'adresse [contact@pro-barreau.com](mailto:contact@pro-barreau.com) ou par télécopie au 01.72.34.92.58. La souscription par un consommateur d'une formation e-learning est un contrat portant sur la fourniture de contenu numérique indépendamment de tout support matériel au sens de l'article L. 221-4 du code de la consommation. Pour accéder immédiatement à un module e-learning, le consommateur doit renoncer à son droit de rétractation.

